

Séance du 11 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 – Commune de Bats

L'An Deux Mille Vingt Deux, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 07/04/2022**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN**Absent excusé** : Gérard DUYTSCHÉ

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur François DEDEBAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'année 2022 ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- ARRETE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 comme suit :

COMMUNE DE BATS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	81 173.09 €	81 173.09 €
Fonctionnement	363 070.45 €	363 070.45 €
TOTAL BUDGET	444 243.54 €	444 243.54 €

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

DUPOUY Jean-Marc

